

## **CAPA des certifié-e-s du 5 juillet 2019**

### **Titularisation, CFP, PACD-PALD**

### **Déclaration liminaire de SUD éducation 59/62**

Mesdames, Messieurs,  
membres de cette commission administrative paritaire  
académique,

Le monde éducatif connaît une mobilisation d'une ampleur particulièrement importante. Depuis au moins le 19 mars, les personnels sont fortement mobilisés contre le projet de loi Blanquer. L'état des conditions de travail des personnels et des élèves, les réformes de l'orientation, des lycées, du bac et *Parcoursup* suscitent toujours autant de colère. Le ministère s'est acharné à réprimer les mobilisations par les menaces, intimidations et sanctions contre les personnels.

Dernier épisode en date : le rectorat de Lille a adressé à des collègues grévistes un courrier dont les termes ne sont pas acceptables. Une grève y est en effet qualifiée de « *manquement aux obligations professionnelles* » ; faut-il rappeler que le droit de grève est un droit constitutionnel ? Cela ne semble pas être un acquis du rectorat, puisque le courrier donne un ordre « impératif » à la personne gréviste, puis se mue en mise en demeure : l'absence de réponse à cette mise en demeure de la part de la personne gréviste « *serait une faute grave de nature à engager une procédure disciplinaire* ».

SUD éducation 59/62 dénonce une entreprise brutale d'intimidation de collègues qui exercent un droit fondamental, et l'instrumentalisation du droit à des fins politiciennes. SUD éducation 59/62 demande au rectorat de respecter le droit de grève et de mettre fin aux menaces à l'encontre de personnels si soucieux de l'avenir des élèves face à des réformes profondément inégalitaires, qu'ils et elles ont dû se résoudre à la grève pendant les examens pour lancer une alerte qui serait entendue. Enfin, comment devons nous comprendre, dans ces conditions, les affirmations régulièrement répétées ici de l'attachement à la qualité du dialogue social ?

Resté sourd, le ministre ne nous laisse en effet d'autre perspective que de continuer à construire le rapport de forces. Face à cette surdité et à l'ampleur du désastre et des conséquences des réformes pour les générations à venir et le devenir des diplômés, la mobilisation continuera de s'imposer à la rentrée scolaire 2019.

Dans ce contexte, cette CAPA aborde plusieurs points.

#### **1/ Concernant la titularisation :**

Alors que le recours à des contractuel-le-s est de plus en plus fréquent, et à l'aune de la volonté gouvernementale d'augmenter la contractualisation dans la fonction publique, SUD éducation 59/62 rappelle sa volonté de voir tous les précaires titulariser sans condition de concours, ni de nationalité et regrette donc de ne voir aujourd'hui qu'une très petite liste de personnes proposée en raison de textes bien trop restrictifs...

SUD éducation 59/62 dénonce également la pratique rectorale consistant à arrêter certains contrats avant des vacances scolaires, ce qui accentue fortement l'insécurité financière de nos collègues : tous les contrats s'achevant à la veille de vacances doivent inclure celles-ci. Cela représente une inégalité certaine pour celles et ceux qui poursuivront dans le métier et souhaitent utiliser ce temps, comme les titulaires, à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. Nous revendiquons pour nos collègues contractuel-le-s les mêmes droits que pour les titulaires.

Concernant les stagiaires, SUD éducation 59/62 continue à revendiquer l'affectation stagiaire/tuteur-riche sur le même poste afin de permettre un véritable accompagnement des stagiaires, que cela soit pour une entrée dans le métier ou lors d'une reconversion quelle qu'elle soit. Nous ne pouvons que constater d'énormes variations entre les situations selon les disciplines, les établissements d'exercice ... entraînant alors de graves injustices en ce qui concerne leur titularisation.

#### **2/ Concernant les postes adaptés :**

SUD éducation 59/62 dénonce de nouveau le manque de moyens attribués. Cette situation aboutit à l'absence de solutions viables pour certain-e-s collègues qui se retrouvent alors dans l'obligation de prendre des arrêts maladie alors qu'ils/elles pourraient travailler avec l'aménagement de leur poste de travail.

Nous vous alertons une nouvelle fois sur le contexte professionnel :

- la dégradation accentuée des conditions de travail ;

- l'augmentation de la durée du travail (dont la multiplication des missions complémentaires et un départ à la retraite plus tardif) ;
- l'explosion des souffrances générées (avec en particulier des pressions hiérarchiques de plus en plus fortes et décomplexées).

SUD éducation 59/62 continue de revendiquer une médecine du travail et de prévention renforcée dont les avis en faveur des collègues devraient être suivis d'actes dans l'organisation de leur poste de travail. SUD éducation 59/62 milite pour que les personnels bénéficient de la visite médicale annuelle de droit avec la médecine de prévention.

SUD éducation 59/62 revendique aussi la mise en place d'un plus grand nombre de processus de reconversion, plus diversifiés, pour permettre aux nombreux personnels qui se sentent enfermés dans une situation professionnelle d'en sortir – par un poste adapté ou non. Quoi qu'on en pense, une des seules pistes de reconversion pour laquelle le Rectorat met quelques moyens (professeur-e documentaliste), est en train de se tarir. Or à notre connaissance, rien n'est prévu face à cet assèchement. Nombre de collègues risquent à l'avenir de se trouver sans solution, y compris lorsque les difficultés sont directement en lien avec leur parcours professionnel.

« *Pensez à l'euthanasie si les reconversions ne vous conviennent pas* » Ces propos ont été tenus par la DRH de l'académie de Montpellier, devant une cinquantaine de professeurs de gestion-administration dont les postes devraient disparaître dans la nouvelle réforme. Cette scène s'est déroulée au lycée Jean Moulin à Béziers où il y a eu plusieurs suicides en l'espace de quelques années. Ces propos illustrent le niveau de mépris atteint par la hiérarchie. Les mots employés par cette DRH nous rappellent surtout que l'Éducation nationale connaît son lot de personnels qui se suicident ou tentent de le faire.

Les conditions de travail pathogènes peuvent découler d'une gestion humaine défailante comme être la conséquence d'une insuffisance de moyens qui confine à un productivisme extrême.

Ainsi, la DASEN du Pas-de-Calais n'hésite pas depuis deux ans à demander aux personnels de direction et d'enseignement de plusieurs établissements de revoir, au début des vacances d'été, leur répartition de service suite à de mauvaises prévisions d'inscriptions d'élèves, à la baisse ou à la hausse. A ce titre, la situation du collège Jean Jaurès d'Aire sur la Lys, classé en Réseau d'Education Prioritaire, de catégorie 4, est particulièrement révoltante. Comme les autres établissements de l'académie, ce collège s'est vu supprimer à la rentrée 2017 sa 6<sup>ème</sup> SEGPA, transformée en deux classes de 6<sup>èmes</sup> inclusives, sans accompagnement pédagogique supplémentaire conséquent pour ces élèves en grande difficulté scolaire et sociale. En juillet 2018, la DASEN du Pas-de-Calais, ayant commis des erreurs dans le calcul du nombre d'élèves arrivant en 6<sup>ème</sup> dans cet établissement, y a affecté près de 20 élèves supplémentaires en 6<sup>ème</sup> par rapport aux prévisions initiales. Cette hausse d'élèves n'a pas été

accompagnée du nombre d'heures postes adéquates. Enfin, hier matin, 4 juillet, veille des vacances scolaires, suite à la perte de 18 élèves à cause d'une baisse démographique temporaire et de la suppression de dispositifs pédagogiques spécifiques – les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques, maintenues dans le collège privé voisin –, cet établissement était menacé de la fermeture de deux classes. Après négociations, c'est finalement 9 heures postes qui lui seront retirées. Cette perte de moyens horaires, annoncée à une date si tardive, oblige l'ensemble de l'établissement, direction et équipes pédagogiques, à revoir toute son organisation alors que le TRMD a été voté au conseil d'administration, il y a plusieurs mois. Des collègues en complément de service seront notamment contraints de ne plus effectuer que quelques heures de cours (4,5 heures) dans l'établissement, et de se partager des classes. La perte de moyens entraînera la suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup> inclusive, les douze élèves relevant de SEGPA seront donc rassemblés dans une seule et même classe, sans l'encadrement pédagogique que nécessitent leurs difficultés scolaires particulières. Cette décision se fait au mépris des élèves et des familles de l'établissement, du travail des collègues qui avaient préparé leur rentrée, du semblant de démocratie au sein des conseils d'administration. Elle provoque incompréhension et indignation dans le monde enseignant et chez les parents d'élèves. Il s'agit, pour le rectorat de Lille, de grapiller ici ou là quelques maigres moyens pour répondre aux injonctions d'économies budgétaires du ministère de l'Education nationale, nuisant ainsi profondément et de manière répétée au climat de travail et d'enseignement de chacun-e.

Partout, les conditions de travail dans l'Éducation nationale se dégradent : pressions hiérarchiques, dénigrement, injonctions contradictoires et absurdes, augmentation de la charge de travail, changements de référentiels, suppressions de postes, hausse des effectifs d'élèves... La liste est longue, les conséquences sont connues : épuisement, augmentation du stress, temps partiels pour tenir le coup, démissions de personnels titulaires comme de stagiaires en augmentation significative.

### **3/ Concernant les CFP (congés de formation professionnelle)**

Il faut encore que les collègues effectuent un trop grand nombre de demandes avant d'obtenir satisfaction. Il est d'ailleurs difficile pour certains collègues de se projeter sur plusieurs années. La formation est un droit qui doit s'exercer sur le temps de travail, et les moyens doivent donc être abondés en conséquence.

SUD éducation 59/62 revendique aussi l'acceptation des projets des collègues même si leur plan de formation ne correspond pas à une fonction au sein du service public d'éducation.

Tout au long de l'année, nous avons fait part de notre vive inquiétude et de notre profonde colère face aux réformes successives menées tambour battant, qui font fi de l'engagement quotidien des collègues pour leurs élèves, sans jamais être entendu-e-s par la hiérarchie.